



GROS PROBLEME propriétaire d'une cuisine dans une location.HELP !

Par **Lowryana**, le **23/02/2013** à **19:21**

Bonsoir ,

j'étais/je suis locataire d'un logement payé jusqu'au 28.02.2013

j'ai emménager le weekend dernier dans mon nouveau logement et avec un accord à l'amiable le propriétaire a voulu faire l'état des lieux (que je n'ai pas signé) il y a quelques jours car il partait en vacance et à ainsi récupérer les clés , le soucis est que je devais passer ce weekend (j'avais eu son accord) afin de récupérer ma cuisine que j'ai racheté à l'ancienne locataire car le propriétaire n'en voulait pas , je l'ai eu au téléphone et il m'a dit que je ne pouvais pas récupérer les éléments collés au mur car cela pouvait arracher les murs ou alors que tout serait à ma charge , de là je lui ai dit que je pouvais au moins récupérer les éléments non collés mais simplement visser et il m'a dit que c'était tout ou rien et que de toute façon finalement il ne rentrerait que le 15 mars. Sauf que je ne serais plus locataire à ce moment là et j'ai peur de ne plus revoir ma cuisine du tout car il la convoite mais ne veut pas la racheter , lors de l'état des lieux quand j'ai emménager il a été précisé que la cuisine avait été rachetée par mes soins , et qu'à l'origine il n'y avait qu'un meuble sous évier avec un évier compris.

1. je voudrais savoir si je suis encore en droit de pouvoir rentrer avant le 28.02 dans la location , par mes propres moyens ou en faisant appel à un serrurier ?

2. si effectivement je décide d'enlever toute la cuisine en lui laissant simplement un meuble sous évier et un évier , et qu'il garde mon chèque de caution , je ne lui devrais rien de plus ?

j'espère avoir été claire sur mon problème c'est difficile d'expliquer ça par écrit j'ai besoin d'aide et je ne sais même pas à qui m'adresser ... :(

Par **HOODIA**, le **25/02/2013** à **17:48**

À partir du moment où vous rendez les clés à la sortie de l'EDL , il me paraît difficile de revenir pour retirer les aménagements ...

Le propriétaire craignant à juste titre de trouver après démontages : un mur entier à refaire (trous , peinture ect..)

sachant que la garantie d'un mois peut ne pas couvrir la facture?